

Le comité exécutif a adopté la résolution suivante :

Autorisation d'emprunt – Phase II du projet énergétique

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-090623-MR-0145 autorisant le lancement de la phase II du projet énergétique dans 12 écoles et centres, ainsi que le dépôt d'une demande d'autorisation de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QUE le 2009-10-16, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a reçu une autorisation en principe du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) d'emprunter jusqu'à 4 439 442 \$;

ATTENDU QUE la phase II du projet énergétique étant terminée, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit maintenant demander officiellement au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) l'autorisation de contracter un emprunt à long terme;

ATTENDU QUE le coût total du projet, net de taxes, est de 5 933 905 \$;

ATTENDU QUE le 2013-01-22, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a reçu la confirmation d'une subvention de 1 587 700 \$ à l'intérieur de la mesure 50640;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a également reçu des subventions d'Hydro-Québec et de Gaz Métropolitain totalisant 335 611 \$;

ATTENDU QUE le règlement de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier n° BL2008-CA-01 : *Délégation de fonctions et pouvoirs* délègue au comité exécutif le pouvoir d'approuver des emprunts à long terme;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Merle Parkinson que, conformément aux conditions recommandées par le ministère des Finances du Québec, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) l'autorisation de contracter un emprunt d'un montant maximal de 4 010 594 \$, pour une période maximale de quinze ans et remboursable à même les économies d'énergie annuelles.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :

VOIX POUR :

**Mario Di Domenico, Robert Dixon, Nick Milas,
Merle Parkinson, Nancy Rupnik, Edward Turchyniak**

ABSTENTION :

Steve Mitchell